

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL,  
PAR VIDÉOCONFÉRENCE,  
LE 11 JANVIER 2021, À 19 H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARIANE PARÉ, MAIRE

#### Sont présents :

Mme Mariane Paré, maire  
M. Alain Dodier, conseiller  
Mme Véronick Beaumont, conseillère  
M. Michel Gagné, conseiller  
Mme Marjolaine Larocque, conseillère  
M. Réjean Cloutier, conseiller  
Mme Isabelle Bibeau, conseillère

#### Secrétaire d'assemblée :

Mme Solange Masson, directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux
  - 3.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre et la séance extraordinaire (budget) du 14 décembre 2020.
4. Suivi des comités
5. Correspondance
  - 5.1 Correspondance générale
  - 5.2 Demande de don
  - 5.3 Cotation et adhésion
    - 5.3.1 Adhésion ADMQ
  - 5.4 Demande d'appui
  - 5.5 Représentation
  - 5.6 Invitation
6. Administration
  - 6.1 Programme Emplois d'été Canada
  - 6.2 Déclaration des intérêts pécuniaires
  - 6.3 Délégation pour la signature pour un acte d'échange de parcelles de lots entre la Municipalité et le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, ces parcelles étant des parties des lots 4 199 015, 4 199 045 et 4 199 046, cadastre du Québec.
7. Transport – Voirie
  - 7.1 Offre de services professionnels AVIZO (rue Gilbert et tronçon S-115)
8. Sécurité publique
9. Urbanisme
  - 9.1 Offre de services professionnels en urbanisme

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

- 10 Hygiène du milieu
    - 10.1 Fonds des municipalités pour la biodiversité
    - 10.2 Subvention « Programme de lutte contre les plantes exotiques envahissantes »
    - 10.3 Prolongation du contrat avec Aquatech
  - 11 Loisir et culture
    - 11.1 Activité hivernale « Joues rouges, on bouge! »
    - 11.2 Fête de la pêche
    - 11.3 Chemin des cantons – report de l’entente
  - 12 Développement
  - 13 Trésorerie
    - 13.1 Comptes
    - 13.2 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la Municipalité
  - 14 Avis de motion
    - 14.1 Règlement d’emprunt pour l’achat d’un camion 10 roues avec équipements de déneigement
  - 15 Adoption de règlement
    - 15.1 Règlement 2021-258 - décrétant l’imposition des taux de taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour l’année 2021
  - 16 Divers
  - 17 Présentation de projets citoyens
  - 18 Période de questions
    - 18.1 Réponses aux questions des citoyens
    - 18.2 Questions des citoyens
  - 19 Point du maire et suivi des activités du mois
  - 20 Clôture de la séance
  - 21 Levée de la séance
- 

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents forment le quorum, Mme Mariane Paré, présidente d’assemblée ouvre la séance à 19 h 00.

### **2. ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NO 2021-001**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

**QUE** l’ordre du jour soit adopté tel que déposé et, par conséquent, il demeure ouvert à toute modification.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre et de la séance extraordinaire (budget) du 14 décembre 2020  
RÉSOLUTION 2021-002**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre et de la séance extraordinaire (budget) du 14 décembre 2020.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

**QUE** le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre et de la séance extraordinaire (budget) du 14 décembre 2020 tel que présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. SUIVI DES COMITÉS**

**5. CORRESPONDANCE**

**5.1 Correspondance générale**

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du 7 décembre 2020.

**5.2 Demande de don**

**5.3 Cotisation et adhésion**

**5.3.1 Adhésion à l'ADMQ  
RÉSOLUTION 2021-003**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) est un organisme ressource pour les directeurs généraux des municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** cette adhésion donne accès à un programme de formation en ligne spécifiquement adapté aux gestionnaires municipaux;

**CONSIDÉRANT QU'**une nouvelle adhésion donne accès gratuitement à un cours du programme de formation en ligne.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité autorise la directrice générale à devenir membre de l'ADMQ pour la somme de 939 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** les fonds soient puisés à même le poste 02 130 00 494.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. ADMINISTRATION**

**6.1 Programme Emplois d'été Canada  
RÉSOLUTION 2021-004**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère Emploi et Développement social Canada permet aux municipalités de déposer un projet dans le cadre du programme Emplois d'été Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** cette subvention vise seulement les jeunes Canadiens âgés entre 15 et 30 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** cette subvention permet, en 2021, une mesure temporaire de financement jusqu'à la hauteur de 75 % (50 % pour le secteur public en temps normal) du salaire minimum en vigueur pour l'année 2021.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité désigne M. Samuel Jeanson, agent de développement, comme personne ressource principale pour la Municipalité de Dudswell dans le dossier Emplois d'été Canada et qu'elle lui permette de faire les suivis auprès d'EDSC au nom de la Municipalité;

**QUE** la Municipalité désigne comme personne ressource secondaire Mme Rachel Lessard, secrétaire-trésorière adjointe, afin qu'elle puisse être en mesure de communiquer avec EDSC dans le cadre du programme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.2 Déclaration des intérêts pécuniaires  
RÉSOLUTION 2021-005**

**CONSIDÉRANT QUE** 30 jours après son élection et à la date d'anniversaire de son élection, le candidat élu doit déposer une déclaration de ses intérêts pécuniaires, à défaut de quoi il ne peut siéger au conseil;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, tout nouvel élu doit, dans les 6 mois suivant son élection, participer à une formation sur l'éthique municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont assisté à une formation déterminant les lois entourant leurs rôles et responsabilités;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME VÉRONICK BEAUMONT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** l'élu Alain Dodier dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires, pour donner suite à l'information reçue lors de ladite formation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.3 Délégation pour la signature pour un acte d'échange de parcelles de lots entre  
la Municipalité et le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, ces  
parcelles étant des parties des lots 4 199 015, 4 199 045 et 4 199 046, cadastre  
du Québec.  
RÉSOLUTION 2021-006**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dudswell est propriétaire des lots 4 199 015 et 4 199 046 du cadastre du Québec ;

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons est propriétaire du lot 4 199 045 du cadastre du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dudswell et le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons souhaitent échanger des parcelles de ces lots afin de rendre conforme les nouvelles installations et espaces de jeux du Centre de services scolaires des Hauts-Cantons et en échange permettre à la Municipalité d'avoir un accès à la voie publique pour son immeuble étant le lot 4 199 015 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un plan a été préparé par l'arpenteur-géomètre Migué Fournier le 15 octobre 2020 portant le numéro B2019-233G, présentant les parcelles de lots que le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons et la Municipalité de Dudswell souhaitent échanger ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'établissement d'une nouvelle servitude sera nécessaire suite à l'échange ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'échange se fait sans considération monétaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la transaction sera effectuée par Me Heïdi Paquette, notaire ou un notaire de l'étude Moreau Paquette, notaires inc.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DODIER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ (CONTRE : M. MICHEL GAGNÉ)**

**QUE** la Municipalité mandate l'étude Moreau Paquette, notaires inc. afin d'effectuer les démarches, recherches et préparations de documents afin de donner plein effet aux présentes résolutions. Les frais devant être partagés en parts égales entre la Municipalité et le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons ;

**QUE** le conseil municipal mandate madame Mariane Paré, maire, ainsi que madame Solange Masson, directrice générale, pour la signature du contrat d'échange, incluant une renonciation au droit de reprise ainsi que tout autre document nécessaire, afin de donner effet aux présentes résolutions, permettant de céder les parcelles 3 et 6 et d'acquérir en échange les parcelles 2 et 5 au plan B2019-233G.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

### **7. TRANSPORT - VOIRIE**

#### **7.1 Offre de services professionnels AVIZO (rue Gilbert et tronçon S-115) RÉSOLUTION 2021-007**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du programme TECQ 2019-2023, des travaux de remplacement d'infrastructures sont prévus sur la rue Gilbert ainsi que des travaux sur l'aqueduc du secteur Bishopton;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de réaliser ces travaux, nous devons procéder à un relevé topographique, à la préparation des plans et devis et autres documents d'appel d'offres ainsi qu'à la surveillance des travaux en chantier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service révisée déposée par AVIZO Experts-conseil au montant de 19 700 \$ plus les taxes applicables, inclue maintenant le tronçon S-115;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2020-265, adoptée par le conseil municipal du 7 décembre dernier.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DODIER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité abroge la résolution 2020-265;

**QUE** la Municipalité mandate AVIZO Experts-conseil pour la réalisation du relevé topographique, de la préparation des plans et devis et autres documents d'appel d'offres ainsi qu'à la surveillance des travaux sur la rue Gilbert, ainsi qu'à l'aqueduc du secteur Bishopton (tronçon S-115), au montant de 19 700 \$ plus les taxes applicables, le tout selon l'offre de service déposée;

**QUE** les fonds soient puisés à même le poste 23 050 17 002.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**9. URBANISME**

**9.1 Offre de services professionnels en urbanisme  
RÉSOLUTION 2021-008**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite obtenir une assistance professionnelle et technique pour effectuer diverses tâches destinées à assurer le bon fonctionnement des devoirs et responsabilités en matière d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu deux offres de services professionnels en urbanisme, et ce, toutes les deux au taux horaire de 85 \$/heure;

BC2	85 \$/h
SCU (Service conseil en urbanisme)	85 \$/h

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité retienne les services de la firme SCU (Service conseil en urbanisme) et ce, afin d'assurer un suivi des dossiers en urbanisme;

**QUE** la Municipalité se dote d'une banque d'heures équivalente à 5 000 \$ pour l'année 2021, au taux de 85 \$/h, plus les taxes applicables et les frais de déplacements;

**QUE** les fonds soient puisés à même le poste 02 610 00 411.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. HYGIÈNE DU MILIEU**

**10.1 Fonds des municipalités pour la biodiversité  
RÉSOLUTION 2021-009**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités et les villes peuvent jouer un rôle déterminant pour faire face aux deux grands enjeux environnementaux de l'heure qui sont la perte de biodiversité et les changements climatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** Le Fonds des municipalités pour la biodiversité est une initiative de la Société pour la nature et les parcs du Canada, section Québec (SNAP Québec), réalisée en collaboration avec la Fondation de la faune du Québec;

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

**CONSIDÉRANT QUE** ce fonds se veut être un outil qui permet aux municipalités de contribuer efficacement aux grands défis environnementaux par la réalisation de projets de protection et d'amélioration des milieux naturels sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque municipalité est invitée à contribuer au fonds en versant un montant équivalent à 1\$ par unité de taxation par année dans un fonds qui lui est réservé;

**CONSIDÉRANT QUE** ce fonds a un effet multiplicateur puisque la Fondation et son principal partenaire, le MELCC, permettent une bonification de 100 % jusqu'en 2022 des sommes engagées par les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes déposées dans ce fonds pourront ensuite être investies dans des projets touchant les milieux naturels de notre municipalité.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité adhère au Fonds des municipalités pour la biodiversité, en versant 1 \$ par unité de taxation dans un fonds qui lui sera réservé, équivalant au montant de 1539 \$ pour l'année 2021 ;

**QUE** les fonds soient puisés à même le poste 02 460 00 349.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **10.2 Subvention « Programme de lutte contre les plantes exotiques envahissantes » RÉSOLUTION 2021-010**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Programme de lutte contre les plantes exotiques envahissantes* offre une aide financière aux initiatives visant à limiter l'introduction et la propagation des plantes exotiques envahissantes en favorisant leur gestion durable pour protéger la biodiversité, l'intégrité des habitats fauniques et floristiques ainsi que le maintien ou le retour des fonctions écologiques des milieux naturels;

**CONSIDÉRANT QUE** l'APLAD, la Corporation des résidents du Lac Miroir et pour l'Association des riverains de la rivière St-François-Dudswell aimeraient que la Municipalité de Dudswell soit porteuse d'un projet commun pour lutter contre le myriophylle à épis dans ses plans d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme nous permet d'aller chercher un financement à la hauteur de 70 % du montant dans son volet 1 : contrôle de plantes exotiques envahissantes et restauration;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif en environnement dispose de la somme maximale de 18 000 \$ pour ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget total pour ce projet sera d'au maximum 60 000 \$.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil municipal permette à M. Samuel Jeanson, agent de développement, de représenter la Municipalité pour le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du *Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes* et pour toutes les communications avec la Fondation de la faune du Québec;

**QUE** les fonds soient puisés à même le poste 02 460 00 349.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.3 Prolongation du contrat avec Aquatech  
RÉSOLUTION 2021-011**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit faire l'entretien et le suivi de ses usines des eaux usées et des eaux potables à raison de 20 heures par semaine;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a actuellement recours aux services professionnels d'Aquatech pour l'opération des installations de traitement des eaux potables et des eaux usées;

**CONSIDÉRANT QUE** la facturation sera établie sur une base mensuelle, et ce, au coût de 4 737 \$ par mois, plus les taxes applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité prolonge le contrat avec Aquatech pour l'opération des installations de traitement des eaux potables et des eaux usées, et ce, jusqu'au 2 avril 2021 inclusivement;

**QUE** les fonds soient puisés à même les postes 02 412 00 411 et 02 414 00 411.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. LOISIR ET CULTURE**

**11.1 Activité hivernale « Joues rouges, on bouge! »  
RÉSOLUTION 2021-012**

**CONSIDÉRANT QUE** l'habituel programme « Plaisirs d'hiver » du CSLE a été remplacé en 2021 par le programme « Joues rouges, on bouge! », et ce, afin de s'adapter aux consignes gouvernementales reliées à la pandémie;

**CONSIDÉRANT QU'**une subvention de 750 \$ est disponible via ce programme pour l'organisation d'activités hivernales;

**CONSIDÉRANT QUE** la programmation respectera les consignes sanitaires gouvernementales reliées à la COVID-19 des régions en zone rouge;

**CONSIDÉRANT QUE** la planification de l'évènement sera assurée par un comité de bénévoles;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** Mme Marie-Pierre Hamel, agente aux communications et aux événements, soit autorisée à déposer une demande de subvention au programme « Joues rouges, on bouge! »;

**QUE** le comité organisateur des activités hivernales dispose de la somme maximale de 2 000 \$, taxes incluses, pour l'organisation de leur programmation;

**QUE** les fonds soient puisés à même le poste 02 701 00 447.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**11.2 Fête de la pêche  
RÉSOLUTION 2021-013**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité organise depuis plusieurs années la journée de la Fête de la pêche;

**CONSIDÉRANT QUE** plus de 100 personnes participent à cette activité chaque année;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité profite de cette activité pour ensemercer le lac d'Argent;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs offre une aide financière pour la réalisation de cette activité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation de la faune du Québec offre une aide financière via son programme « Pêche en herbe », visant à initier les jeunes de 9 à 12 ans à la pêche sportive;

**CONSIDÉRANT QUE** la planification de la Fête de la pêche sera assurée par un comité de bénévoles.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** Marie-Pierre Hamel, agente aux communications et aux événements, soit autorisée à faire le dépôt de deux demandes d'aide financière au nom de la Municipalité, et ce, auprès de la Fondation de la faune du Québec pour l'activité « Pêche en herbe » et après du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour l'ensemencement du lac d'Argent et à en assurer le suivi;

**QUE** le comité organisateur de la Fête de la pêche dispose de la somme maximale de 2 000 \$ taxes incluses, pour l'organisation de leur programmation;

**QUE** les fonds soient puisés à même le poste 02 701 00 447.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11.3 Entente de représentation – Chemin des Cantons  
RÉSOLUTION 2021-014**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une consultation de ses partenaires en 2017, le Chemin des Cantons a développé un projet de pièce de théâtre interactive, financé principalement par le Fonds d'appui au rayonnement des régions;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente avait été signée en janvier 2020 pour la présentation du spectacle théâtral à Dudswell dans le cadre de la programmation des Journées de la culture en septembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** cette présentation a été annulée en raison de la pandémie;

**CONSIDÉRANT QUE** le Chemin des Cantons souhaite reporter cette entente dans les mêmes conditions, et ce, pour septembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le partage des coûts demeure inchangé, à raison de 635 \$, plus les taxes applicables, pour la Municipalité, l'autre moitié étant assumée par le CLD du Haut-Saint-François.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

**QUE** l'entente avec le Chemin des Cantons, signée en janvier 2020, soit reconduite en 2021, et ce, selon les mêmes conditions;

**QUE** les fonds soient puisés à même le poste 02 701 00 447.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 12. DÉVELOPPEMENT

### 13. TRÉSORERIE

#### 13.1 Comptes

#### RÉSOLUTION NO 2021-015

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement des comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes payés et à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la liste des comptes soit approuvée et que leur autorisation de paiement soit confirmée.

#### Chèques

1018	Société canadienne des Postes	Frais de poste	500.00
1019	Bell Gaz ltée	Propane – caserne	295.17
1020	Service de Reclamation pour Bell Canada	Bris du réseau	710.15
1021	9146-8801 Québec inc.	Loc. machinerie, Contrat de déneigement	27 602.26
1022	Breton Raymond	Honoraires - CCU 2020	90.00
1023	Canac	Décorations Noël	12.94
1024	Centre de Rénovation G. Doyon inc.	Pièces & accessoires - champ d'épuration	671.31
1025	ANNULÉ		
1026	Coop. Nationale de l'Info. Indépendante	Bandeau 1/4 - cahier MRC	741.59
1027	Cote Roch	Entretien & réparation - F.H.	3 466.00
1028	Distributions Securmed	Trousse conforme – CNESST	114.92
1029	Eurofins Environex	Analyses – laboratoire	248.93
1030	Fabrique St-Francois-de-Laval	Entente de location - salle paroissiale	3 681.00
1031	Fonds d'information sur le Territoire	Mutations - novembre 2020	90.75
1032	Imbeault Arsene	Honoraires – CCU 2020	60.00
1033	James Cynthia	Contrat de vidanges - 2020-2021	993.04
1034	J.M. Laroche Inc.	Entretien & réparation - usine d'épuration	183.96
1035	J.N. Denis Inc.	Pièces & accessoires – véhicule voirie	12 833.01
1036	Laroche Stephane	Honoraires - CCU 2020	90.00
1037	Lessard Clermont	Entretien & réparation - réseau routier	11 504.68
1038	Location SSJ inc.	Location machinerie - voirie (nacelle)	342.43
1039	M.R.C. du Haut-Saint-Francois	Quote-part - fosses septiques 2020	6 277.22
1040	Munkittrick Daniel	Travaux en plongée - borne incendie	500.00
1041	PG Solutions inc.	Fourniture de bureau - chèques payables	572.47
1042	Place 112	Sapins – décorations	266.74
1043	Raymond Chabot, Grant Thornton	Vérification comptable - Audit 2020	3 449.25
1044	Régie intermunicipale du HSF	Enfouissement – déchets	132.26
1045	Régie Inter.Sanitaire des Hameaux	Frais de surcharges hebdomadaires	2 385.00
1046	Roberge Richard	Honoraires - CCU 2020	60.00

**LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL**

1047	ANNULÉ		
1048	Services Sanitaires Denis Fortier	vidange de boues	10 735.80
1049	Tardif Diesel inc.	Pièces & accessoires - véhicule incendie	61.48
1050	Tessier Marcel	Honoraires - CCU 2020	90.00
1051	Filgo Energie/Thermoshell	Huile a chauffage - salle paroissiale	508.65
1052	Wurth Canada Ltee.	Pièces & accessoires – voirie	871.49
1053	Les Controles JAD Inc.	Ensemble pour ventilateur	259.50
1054	Robitaille Equipement inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	1 145.15
1055	Société canadienne des Postes	Frais de poste	500.00
1056	Gosselin Claude	Remboursement de taxes	266.82
1057	9146-8801 Québec inc.	Sable, abrasif, Pierres & gravier	4 174.19
1058	Les Controles JAD Inc.	Ensemble pour ventilateur	273.87
1059	Distributions Securmed	Pièces & accessoires - réseau e-u & e-p	206.96
1060	Le Groupe A & A	Photocopies	105.66
1061	J.M. Laroche Inc.	Entretien & réparation – bâtisse	8 180.19
1062	J.N. Denis Inc.	Ent. & rép. - véhicules incendie & voirie	93.86
1063	Lessard Clermont	Entretien & réparation - réseau routier	2 716.29
1064	Le Monde des Arbres 09 inc.	Entretien paysager	4 614.81
1065	M.R.C. du Haut-Saint-Francois	Honoraires cartographie	178.61
1066	Genevieve Patoine Designer Graphique	Calendrier 2021	1 943.08
1067	Quebecom Info Plus	Site web	2 759.40
1068	Régie intermunicipale du HSF	Enfouissement – déchets	6 173.67
1069	Rodrigue Michel	Poinsettias	99.00
1070	Tech-Nic Réseau Conseil	Équipement - bureau (ordinateur)	1 302.31
1071	Telmatik	Appels d'urgence	86.23
1072	Filgo Energie/Thermoshell	Huile à chauffage - salle paroissiale	500.93
1073	Delisle Bernadette	Concours – décorations de Noel	200.00
1074	Lacasse Claire	Concours – décorations de Noel	200.00
1075	Lavoie Marie	Concours – décorations de Noel	200.00
1076	<b>ANNULÉ</b>		
1077	Ouellette Steve	Remboursement – taxes 2020	1543.40
1078	Aquatech	Forfaitaire – e-u & e-p	5 365.88
1079	Bell Gaz Ltee	Gaz – propane	483.62
1080	9146-8801 Quebec Inc	Contrat de déneigement - 2020-2021	24 589.32
1081	Coop. Nat. de l'Info. Indépendante	Cartes affaires verticales	298.99
1082	Pouliot Equipement de Bureau	Photocopies	465.70
1083	Fédération Québécoise des Municipalités	Formation – DG & élus	379.42
1084	Hardy Marie-Soleil	Jeu Surprise du sentier éclaté de Noel	50.00
1085	James Cynthia	Contrat vidanges - 2020-2021	993.04
1086	M.R.C. du Haut Saint-Francois	Dôme – Écocentre & téléphonie IP	3 862.68
1087	PG Solutions Inc.	Contrat d'entretien – 2021	13 625.69
1088	Provençal Simon	Honoraires - Cour municipale	255.35
1089	Raymond Chabot, Grant Thornton	Vérification comptables - travaux spéciaux	643.86
1090	Régie Intermunicipale du HSF	Enfouissement – déchets	3 568.54
1091	Regie Inter.Sanitaire des Hameaux	Collecte ordures- récup	20 290.67
1092	Regie Intermunicipale Incendie DLW	Quote part 2021 & essence	44 889.25
1093	Tech-Nic Réseau Conseil	Logiciels	113.83
1094	Filgo Energie/Thermoshell	Huile à chauffage - H.V. & salle paroissiale	1 148.01
1095	Fabrique St-Francois-de-Laval	Entente de location – salle	818.00
1096	Fonds d'Information sur le Territoire	Mutations - décembre 2020	60.50
1097	Groupe Ultima Inc.	Assurance générale – 2021	44 697.00
1098	Quebec Municipal	Service internet - 2021/2022	341.64
1099	Robert Frederic	Électricité - sentiers de Noel 2020-2021	50.00
	<b>Prélèvements</b>		
573-575	Hydro Quebec	Électricité	1 525.27
576	Machinerie C & H Inc.	Sableuse	7 797.51
577-579	Macpek Inc.	Pièces & accessoires - véhicules voirie	246.62
580	Service de Carte Desjardins Sonic	Essence - véhicules voirie	1 993.21

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

581	Hydro Quebec	Électricité	763.73
582-585	Bell Canada	Téléphone	438.94
586-601	Hydro Quebec	Électricité	4 057.64
602-603	Machinerie C & H Inc.	Pièces & accessoires - véhicules voirie	318.44
604	Ministere du Revenu	DAS – novembre 2020	14 233.79
605	Ministre du Revenu du Québec	Impôts 2019	5 937.47
606	Agence du Revenu du Canada	DAS – novembre 2020	5 376.16
607	Services de Cartes Desjardins	Divers	122.37

Le tout pour un montant total de 427 225.54 \$.

Un montant de 73 871.93 \$ a été versé en salaire pour la période du 1er au 31 décembre.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 13.2 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la Municipalité

La directrice générale dépose la liste des personnes endettées envers la Municipalité.

### 14. AVIS DE MOTION

#### 14.1 Règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement

Le conseiller M. Alain Dodier donne avis que lors d'une prochaine séance du conseil municipal un règlement d'emprunt sera adopté pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement et autorisant, à ces fins, un emprunt de 100 000 \$.

### 15. ADOPTION DE RÈGLEMENT

#### 15.1 Règlement 2021-258 - décrétant l'imposition des taux de taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour l'année 2021 RÉSOLUTION 2021-016

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dudswell a adopté son budget pour l'année financière 2021 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent lors de la séance spéciale du 14 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de se procurer les sommes nécessaires pour réaliser ces prévisions budgétaires, il est de l'intérêt de la Municipalité de décréter par règlement les différentes taxes ainsi que leur mode de paiement pour l'année 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 988 du Code municipal toutes taxes doivent être imposées par règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de la pénalité sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a dûment été donné par la conseillère, Mme Isabelle Bibeau, lors d'une séance extraordinaire tenue le 2 novembre 2020.

#### IL EST PROPOSÉ PAR MME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** le présent règlement soit adopté comme suit :

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

### ARTICLE 1

#### EXERCICE FINANCIER

Les taux de taxes, les compensations et les autres redevances décrétés par ce règlement couvrent l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

### ARTICLE 2

#### TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Le taux de la taxe foncière générale de base est fixé à 0,7981 \$ du 100 \$ d'évaluation de la valeur imposable indiquée au rôle d'évaluation pour l'année 2021, des propriétaires de tout immeuble imposable sur le territoire de la Municipalité;

Immeubles non résidentiels	0,7981 \$
Immeubles industriels	0,9075 \$
Immeubles de six logements et plus	0,7981 \$
Terrains vagues desservis	0,7981 \$
Immeubles agricoles	0,7981 \$
Résiduelles	0,7981 \$

### ARTICLE 3

#### TAXES FONCIÈRES – FINANCEMENT DES BARRAGES

Le taux de la taxe foncière relié au *Financement des barrages* est fixé à 0,0136 \$ du 100 \$ d'évaluation de la valeur indiquée au rôle d'évaluation pour l'année 2021, des propriétaires de tout immeuble imposable sur le territoire.

### ARTICLE 4

#### TAXES FONCIÈRES – SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le taux de la taxe foncière relié à la *Sûreté du Québec* est fixé à 0,0795 \$ du 100 \$ d'évaluation de la valeur indiquée au rôle d'évaluation pour l'année 2021, des propriétaires de tout immeuble imposable sur le territoire.

### ARTICLE 5

#### TARIF POUR L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le tarif pour l'enlèvement et le transport des ordures ménagères et des matières résiduelles est réparti comme suit :

CATÉGORIES	NOMBRE D'UNITÉ	ORDURES RÉCUPÉRATION COMPOSTAGE
Résidentielle desservie par bac roulant individuel (à la porte)	1	245,05 \$
Résidentielle en bordure de chemin privé desservi par un conteneur	3/4	183,79 \$
Saisonnier (chalets)	3/4	183,79 \$
Commerce ½ unité	1/2	122,53 \$
Commerce 1 unité	1	245,05 \$
Commerce 2 unités	2	490,10 \$
Industrie 3 unités	3	735,15 \$

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

Pour un deuxième bac de récupération ou un deuxième bac de compost, le propriétaire devra faire l'acquisition du bac en question selon le règlement de tarification et le montant de la taxe de service sera la même.

Pour un deuxième bac d'ordure, le propriétaire devra en faire l'acquisition en

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

quincaillerie selon le bon format et le montant de la taxe de service sera doublé. Pour un troisième bac, le montant de la taxe de service sera triplé et ainsi de suite.

### **ARTICLE 6 TARIF POUR L'AQUEDUC**

Le tarif pour l'aqueduc est fixé à 245,71 \$ par unité d'habitation d'utilisation permanente, par unité industrielle et par centrale téléphonique.

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

### **ARTICLE 7 TARIF POUR L'ENTRETIEN DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES, DU SECTEUR DE MARBLETON**

Le tarif pour l'entretien de la station d'épuration des eaux usées, secteur Marbleton est fixé à 363,20 \$ pour un bâtiment principal construit sur un terrain raccordé au réseau d'égout.

### **ARTICLE 8 TARIF POUR LA GESTION DES FOSSES SEPTIQUES ET POUR LA DISPOSITION DES BOUES**

Le tarif pour la vidange et la disposition des boues de fosses septiques des résidences isolées pour l'année 2021 tel que stipulé à la réglementation de la MRC du Haut-Saint-François est fixé à :

<b>MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS</b>				
<b>TARIFS 2021</b>				
<b>FRAIS MESURE 23 \$</b>				
<b>OBLIGATOIRE POUR LES FOSSES CONVENTIONNELLES</b>				
<b>VOLUME</b>	<b>CONVENTIONNELLE</b>	<b>SCELLÉE</b>	<b>AUTRE</b>	<b>PUISARD</b>
<b>- 749</b>	<b>65 \$</b>	<b>95 \$</b>	<b>80 \$</b>	<b>80 \$</b>
<b>750 À 999</b>	<b>65 \$</b>	<b>95 \$</b>		
<b>1000 À 1249</b>	<b>65 \$</b>	<b>95 \$</b>		
<b>1250 À 1499</b>	<b>65 \$</b>	<b>95 \$</b>		
<b>1500 À 1999</b>	<b>133 \$</b>	<b>145 \$</b>		
<b>2000 À 2500</b>	<b>150 \$</b>			
<b>2501 À 3000</b>	<b>163 \$</b>			

Les frais pour une vidange supplémentaire sont à la charge du propriétaire au moment de la vidange.

### **ARTICLE 9 TARIF POUR LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL ET DES INTÉRÊTS POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, DU SECTEUR DE MARBLETON**

Le tarif pour le remboursement des intérêts pour le prolongement du réseau des eaux usées du secteur Marbleton (Règlements 06-118 & 08-144) est fixé à 13,74 \$ par point.

### **ARTICLE 10 TARIF POUR UN PERMIS DE SÉJOUR DE ROULOTTE**

Les permis de séjour des roulottes\* seront de 10,00 \$/mois et seront facturés au propriétaire du terrain où la roulotte est installée pour une période de douze (12) mois. Pour un remboursement de permis de séjour facturé, une demande écrite devra être faite au bureau municipal. Après vérification, le remboursement sera effectué.

Le permis de séjour est renouvelable chaque année et doit, dans tous les cas, être payé

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

par le propriétaire du terrain.

\* Lorsque le zonage de la propriété le permet, l'installation doit être approuvée par écrit par l'inspecteur en urbanisme de la municipalité avant d'être effectuée.

### **ARTICLE 11**

#### **TARIF POUR UNE LICENCE DE CHIEN**

Un tarif est exigé et doit être versé au préalable pour une licence de chien, aux montants suivants :

Licence de chien	20 \$/chacune
Attelage de chiens de traîneaux*	100 \$/chacun

Une licence de chien est d'une durée d'un (1) an et doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire du chien.

\* Lorsque le zonage de la propriété le permet. La licence doit être approuvée par écrit par l'inspecteur en urbanisme de la municipalité.

### **ARTICLE 12**

#### **TARIF POUR UNE DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le tarif pour l'obtention d'un permis d'occupation du domaine public est fixé à 20,00 \$ (RE 09-155).

### **ARTICLE 13**

#### **TARIF POUR L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET**

Le tarif pour l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet comme prévu au Règlement 2016-216 sera de six cent vingt-cinq dollars (625,00 \$) par système de traitement.

### **ARTICLE 14**

#### **NOMBRE ET DATE DES VERSEMENTS**

Les comptes de taxes et redevances dont le total est égal ou supérieur à trois cents dollars (300,00 \$) peuvent être payés au choix du débiteur, en un (1) versement unique ou en six (6) versements égaux aux dates d'échéance établies comme suit :

- 1er versement : le 30e jour après la date de facturation indiquée au compte;
- 2e versement : 45e jour après la date d'exigibilité du premier versement;
- 3e versement : 45e jour après la date d'exigibilité du versement précédent;
- 4e versement : 45e jour après la date d'exigibilité du versement précédent;
- 5e versement : 45e jour après la date d'exigibilité du versement précédent;
- 6e versement : 45e jour après la date d'exigibilité du versement précédent.

### **ARTICLE 15**

#### **SUPPLÉMENTS DE TAXES MUNICIPALES**

Les prescriptions des articles 2-3-4 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation.

### **ARTICLE 16**

#### **AUTORISATION DE SOLDES ANNULÉS**

Le conseil municipal autorise par le présent règlement la secrétaire-trésorière à annuler tout solde inférieur à cinq dollars (5,00 \$)

**ARTICLE 17**  
**ESCOMPTE CONSENTI**

Ceux qui paieront la totalité de leurs taxes dans les trente (30) jours qui suivront la date d'envoi, soit lors du premier versement, bénéficieront d'un escompte de deux pour cent (2 %) du montant net de leurs taxes. Cet escompte est applicable seulement aux comptes de taxes supérieurs à trois cents dollars (300,00 \$).

**ARTICLE 18**  
**PAIEMENT EXIGIBLE ET INTÉRÊTS**

Le conseil décrète que lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance, seul le montant du versement est alors exigible auquel s'ajoute le taux d'intérêt à raison de douze pour cent (12 %) par année.

**ARTICLE 19**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent Règlement entre en vigueur selon la loi.

\_\_\_\_\_  
Mariane Paré  
Maire

\_\_\_\_\_  
Solange Masson  
Directrice générale et secrétaire-trésorier

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16. DIVERS**

**17. PRÉSENTATION DE PROJETS CITOYENS**

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18.1 Réponses aux questions des citoyens**

**18.2 Période de questions des citoyens**

Environ 16 personnes sont présentes.

La présidente donne les directives relatives à la période de questions.

Conformément au Règlement 2015-208 - concernant la période de questions lors des séances du conseil municipal :

- La période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a pas de questions adressées aux membres du conseil.

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- s'identifier au préalable (nom - lieu de résidence);
- s'adresser au président de la séance;
- poser une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle, jusqu'à l'expiration de la période de questions.



## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

Tout membre présent à cette rencontre publique doit :

- s'adresse en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;
- s'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance;
- obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

La présidente donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

### **19. POINT DU MAIRE ET SUIVI DES ACTIVITÉS DU MOIS**

### **20. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Mariane Paré, présidente d'assemblée, déclare la clôture de l'assemblée.

### **21. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'assemblée est levée à 19 h 47.

Présidente

Secrétaire

\_\_\_\_\_  
Mariane Paré  
Maire

\_\_\_\_\_  
Solange Masson  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

